

5.5 Végétation et terres humides

324

PR4.4.21

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise

5.5.1 Introduction

6211-18-018

La présente mise à jour de l'étude met l'accent sur les nouvelles données de référence recueillies pour le complexe maritime de Saint John qui n'étaient pas disponibles pour la remise de l'étude sur les effets environnementaux et socioéconomiques (EES). Pour le complexe maritime de Saint John, aucune modification aux composantes du projet n'est survenue depuis le dépôt de l'EES.

Le tableau 5.5-1 présente un résumé des données de référence additionnelles recueillies pour le complexe maritime de Saint John, ainsi qu'une explication justificative à leurs inclusion. Les renseignements de référence mises à jour sont présentés à la section 5.5.2 et une caractérisation des effets résiduels du projet mise à jour est présentée à la section 5.5.6. La méthodologie utilisée pour cette mise à jour de l'étude est conforme à celle de l'EES qui a été présentée dans le volume 1, section 6 de l'EES.

Tableau 5.5-1 Données de référence additionnelles de 2014

Province	Composante du projet		Justification de la mise à jour des données de référence
Nouveau-Brunswick	Complexe maritime de Saint John	Pipeline d'interconnexion de Saint John	Les études sur le terrain de 2014 relatives au pipeline d'interconnexion de Saint John n'ont pu être réalisées avant le dépôt de l'EES.
		Réservoir du terminal	Les études sur le terrain de 2014 relatives au terminal de réservoirs de Saint John n'ont pu être réalisées avant le dépôt de l'EES.
		Terminal maritime (composantes terrestres)	Les études sur le terrain de 2014 relatives au terminal maritime Canaport Énergie Est n'ont pu être réalisées avant le dépôt de l'EES.

5.5.2 Résumé des données de référence additionnelles

La présente mise à jour de l'étude comporte les données recueillies sur le terrain en 2014 dans le cadre des inventaires effectués sur les communautés de végétation indigène, les terres humides, les communautés écologiques préoccupantes (CEP), les espèces fauniques d'intérêt pour la conservation (EFIC) et les espèces végétales exotiques et envahissantes. La portée de travaux réalisée en 2014 avait pour but de réaliser les inventaires sur les zones où les droits d'accès n'avaient pas été acquis lors des travaux d'inventaires de 2013.

Les méthodes et procédures suivies lors des travaux de terrain additionnelles menées en 2014 sont décrites dans le rapport de données techniques (RDT) sur la végétation et les terres humides, et ce pour chaque province (voir le volume 11). Les méthodes et procédures sont identiques à celles utilisées lors des études pour le projet menées en 2013, et présentées dans l'EES.

5.5.2.1 Nouveau-Brunswick

COMMUNAUTÉS DE VÉGÉTATION INDIGÈNE

La cartographie de l'utilisation des terres a été mise à jour pour le complexe maritime de Saint John en fonction des résultats des travaux de terrain mené en 2014. Les résultats de la cartographie mise à jour sont présentés au tableau 5.5-2. L'EES a fait rapport, en raison d'une erreur de calcul, d'une zone de développement du projet (ZDP) d'une plus grande taille que la taille actuelle de la ZDP; il n'est donc impossible de faire la comparaison directe des types précis d'utilisation des terres entre l'EES et la cartographie mise à jour. L'ESS indiquait, de façon erronée, que la zone d'étude locale (ZEL) du complexe maritime de Saint John fait partie des écodistricts de Grand Manan et de Sussex de l'écorégion côtière de Fundy, et qu'une partie de la zone d'étude régionale (ZER) fait également partie de l'écodistrict de Mount Pleasant de l'écorégion des basses terres de la vallée.

Cependant, la classification écologique des terres au Nouveau-Brunswick ne comprend pas ces écodistricts. En fait, la ZEL du complexe maritime de Saint John fait partie de l'écodistrict côtier de Fundy de l'écorégion côtière de Fundy, et une partie de la ZER fait partie de l'écodistrict de Kingston de l'écorégion des basses terres de la vallée.

Tableau 5.5-2 Types de couvert terrestre dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Nouveau-Brunswick)

Type d'occupation		Écorégion côtière de Fundy			Écorégion des basses terres de la vallée
		ZDP (en ha) ^{1,2}	ZEL (en ha) ^{1,2}	ZER (en ha) ³	ZER (en ha) ³
Résineux	Eutrophique	0	0	199	35
	Mésotrophique	14,0 (13,7)	15,3 (17,5)	3 776	90
	Oligotrophe	0 (0,03)	0 (0,04)	737	3
	Plantation	0	0	125	0
Forêt mixte	Eutrophique	0,5 (0)	4,6(0)	30	3
	Mésotrophique	4,6 (62,7)	6,4 (63,5)	3 908	197
Feuillus	Eutrophique	0	0	39	0
	Mésotrophique	16,3 (69,4)	20,4 (71,6)	4 085	152
Arbustes		25,9 (0)	32,2 (0)	0	0
Forêt non classée		0	0	247	11
Milieu humide		33,7 (35,6)	52,7 (53,8)	11 861	373
Autres terres non boisées (y compris les terres agricoles, les terres industrielles et les plans d'eau)		67,9 (46,4)	111,3 (58,1)	12 882	4 288

Tableau 5.5-2 Types de couvert terrestre dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Nouveau-Brunswick)

REMARQUE :

- ¹ Les valeurs entre parathèse représentent les surfaces mentionnées dans l'EES. Si une seule valeur de superficie est donnée, les valeurs inscrite dans l'EES reste inchangées.
- ² Les superficies indiquées dans l'EES pour le complexe maritime totalisaient approximativement 65 ha de plus que la véritable superficie du complexe maritime.
- ³ Les terres humides dans la ZER en 2013 ont été déterminées selon une combinaison des délimitations effectuées sur le terrain et des données de modélisation. Cette modélisation n'a pas été réalisée en 2014; par conséquent, les valeurs du couvert terrestre dans la ZER n'ont pas été mises à jour par rapport à l'EES.

MILIEUX HUMIDES

La cartographie mise à jour des terres humides, comprenant la superficie des terres humides au sein de la ZDP et de la ZEL, est présentée au tableau 5.5-3. Les superficies des terres humides par catégorie de terres humides au sein de la ZDP et de la ZEL sont présentées au tableau 5.5-4. La superficie totale des terres humides dans la ZDP a diminué, passant de 35,6 ha à 33,7 ha.

Il était indiqué qu'aucune terres humides n'était indiqué dans les cartographies du GeoNB pour la ZDP du complexe maritime de Saint John. Cependant, ce ne sont pas toutes les terres humides visibles sur le service de cartes Web GeoNB qui étaient comprises dans les données téléchargées du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'EES; toutes les terres humides qui ne faisaient pas partie des données téléchargées auparavant mais qui étaient visibles sur le service de cartes Web ont été numérisées manuellement dans la ZEL depuis le dépôt du EES. Selon ces révisions cartographiques, une terre humide cartographiée GeoNB se trouve entièrement dans l'empreinte du terminal de réservoirs, et une seconde terre humide cartographiée GeoNB se trouve partiellement dans la ZDP du terminal de réservoirs et partiellement dans la ZDP du pipeline d'interconnexion. La superficie totale des terres humides cartographiées GeoNB dans la ZDP du complexe maritime de Saint John est de 3,2 ha.

Tableau 5.5-3 Milieux humides dans la ZDP, la ZEL et la ZER (Nouveau-Brunswick)

Région	Écorégion côtière de Fundy (en ha)	Écorégion des basses terres de la vallée (ha)	Total (ha)
ZDP	33,7 (35,6)	-	33,7 (35,6)
ZEL	52,7 (44,7)	-	52,7 (44,7)
ZER ¹	11 860	373	12 233

REMARQUE :

- ¹ Dans la ZER, les terres humides à l'extérieur de la ZEL ont été estimées, en 2013, à partir de modélisations. Cette modélisation n'a pas été réalisée en 2014; par conséquent, les valeurs du couvert terrestre dans la ZER n'ont pas été mises à jour par rapport à l'EES.

Tableau 5.5-4 Zone de terres humides dans la ZDP (Nouveau-Brunswick)

Classe et type de terres humides	Aire totale de terres humides (en ha)	Pourcentage de l'aire totale de terres humides dans la ZPP	Pourcentage de l'aire totale de la ZPP
Marécage	14,2 (19,1)	42,1 (54)	8,8 (12)
Arboré	10,9 (11,6)	32,6 (33)	6,8 (7)
Arbustes	3,2 (7,5)	9,6 (21)	2,0 (5)
Tourbière oligotrophe	17,7 (16,5)	52,6 (46)	11,0 (10)
Marais	1,8 (0)	5,2 (0)	1,1 (0)
Total	33,7 (35,6)	-	20,9 (22)

COMMUNAUTÉS ÉCOLOGIQUES PRÉOCCUPANTES

Aucune communauté écologique préoccupante (CEP) dans la ZDP ou la ZEL du complexe maritime de Saint John n'a été recensée.

ESPÈCES FAUNIQUES D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION

Aucune espèce faunique d'intérêt pour la conservation (EFIC) dans la ZDP ou la ZEL du complexe maritime de Saint John durant les inventaires effectués pour le projet n'a été recensée.

ESPÈCES VÉGÉTALES ENVAHISSANTES

Les travaux de terrain mené en 2014 ont recensé quatre espèces de mauvaises herbes envahissantes à sept endroits de la ZEL, tous inclus dans la ZDP. Voir le tableau 5.5-5 pour connaître les cas d'espèces de mauvaises herbes dans le complexe maritime de Saint John. Aucune de ces cas n'a été mentionnée dans l'EES.

Tableau 5.5-5 Liste des espèces végétales envahissantes dans la ZDP et la ZEL (Nouveau-Brunswick)

Nom scientifique	Nom commun	Nombre de cas dans la ZDP	Nombre de cas dans la ZEL, à l'extérieur de la ZDP
<i>Impatiens glandulifera</i>	Impatiente glanduleuse	1	0
<i>Phalaris arundinacea</i>	Alpiste roseau	2	0
<i>Polygonum cuspidatum</i>	Renouée du Japon	1	0
<i>Rosa multiflora</i>	Rosier multiflore	3	0
Total		7	0

5.5.3 Portée de l'évaluation

Les effets potentiels abordés dans l'EES concernant la végétation et les terres humides sont les suivants :

- Changement des communautés de végétation indigène
- Perte ou perturbation des milieux humides
- Changement des CEP
- Changement des EFIC (y compris les espèces en péril)
- Introduction ou propagation d'espèces végétales envahissantes, selon les règlements provinciaux

La portée de l'évaluation est la même que celle présentée lors de l'EES. Les effets résiduels concernant l'introduction ou la propagation d'espèces végétales envahissantes ne sont pas visés par la présente mise à jour.

Les activités de construction du complexe maritime de Saint John pourraient introduire ou propager des espèces végétales envahissantes. Toutefois, tel que le décrit l'EES, un programme intégré de contrôle de la végétation sera mis en œuvre pendant la construction et l'exploitation afin de limiter l'introduction et la propagation potentielles d'espèces végétales envahissantes. À ce titre, aucun effet résiduel n'est prévu quant à l'introduction ou la propagation d'espèces végétales envahissantes pendant la construction et l'exploitation; par conséquent, ils ne sont pas visés davantage par la présente étude.

5.5.4 Méthodes d'analyse

Les méthodes d'analyse concernant l'évaluation des effets potentiels sont les mêmes que celles inscrites dans l'EES.

5.5.5 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation des effets potentiels sont les mêmes que celles abordées dans l'EES et présentées dans le plan de protection de l'environnement (PPE).

5.5.6 Effets résiduels du projet

Les critères de classification des effets et la définition d'un important effet résiduel néfaste sont les mêmes que ceux indiqués dans l'EES.

La caractérisation des effets résiduels relativement aux répercussions sur les changements dans les communautés de végétation indigène et la perte ou la perturbation des terres humides n'ont pas changé par rapport à l'EES suite aux données de référence additionnelles pour le complexe maritime de Saint John. Les effets résiduels d'un changement dans les communautés de végétation indigène et la perte ou la perturbation des terres humides en raison des données de référence additionnelles ne changent pas les conclusions de l'EES. La fiabilité des prévisions reste élevée.

Comme l'indique l'EES, il n'y a aucun effet résiduel du complexe maritime de Saint John sur le changement dans la CEP et le changement dans les EFIC de nature végétale puisqu'on n'a décelé aucune occurrence dans la ZDP ou la ZEL dans le cadre des inventaires effectués.

5.5.7 Résumé

La mise à jour de l'étude sur la végétation et les terres humides portait sur des renseignements de référence supplémentaires pour le complexe maritime de Saint John. Avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les effets sur la végétation et les terres humides en raison des données de référence additionnelles ne changent pas les conclusions de l'étude mentionnées dans l'EES.

5.5.8 Suivi et surveillance

Les mesures de suivi et de surveillance n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans l'EES.